



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

RECEPISSE DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

délivré en application de l'article R.512-68 du décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007
relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement

**Le PREFET de l'AUDE,
CHEVALIER de la LEGION d'HONNEUR,**

CERTIFIE AVOIR RECU de la SAS VOLEA, représentée par Monsieur Eric DOMERGUE, directeur, dont le siège social est situé « Loudes » 11451 CASTELNAUDARY Cedex,

Une déclaration en date du 4 avril 2013, par laquelle il fait connaître que l'entité VOLEA SAS succède à Monsieur Olivier CORDIER pour l'exploitation d'un élevage de volailles de chair situé sur le territoire de la commune de Castelnaudary, lieu-dit « La Grande Gomme ».

- et pour lequel avait été délivré un arrêté n° 2000 -1592 du 15 mai 2000, dont les prescriptions restent applicables ainsi que l'obligation de respecter l'arrêté du 7 février 2005 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibiers à plumes et de porcs soumis à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement.

CARCASSONNE, le 22 avril 2013

Pour le préfet et par délégation,
La chef du bureau de l'administration territoriale

Sylvie ESPUGNA